



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement numéro 6-7-2 (2023) régissant la démolition d'immeubles pour un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 3 311 356 du cadastre du Québec, situé au 103 rue Saint-Marc à Coaticook.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Coaticook sera saisi de la demande lors de sa séance publique qui se tiendra le 8 avril 2024 à 18h au 150, rue Child, au local 21 à l'étage.

Toute personne désirant s'opposer à la demande doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par son opposition motivée à la greffière de la Ville, soit Madame Geneviève Dupras à l'adresse courriel : g.dupras@coaticook.ca

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande.

Fait et donné, le 22 mars 2024

La greffière,

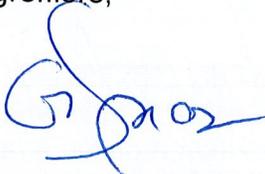
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 22 mars 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 22 mars 2024.

Donné à Coaticook, ce 22 mars 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras